



PREFECTURE DE LA
CHARENTE-MARITIME

Direction des Relations avec les
Collectivités Territoriales et de
l'Environnement

Bureau des Affaires
Environnementales

☎ : 05.46.27.44.88
05.46.27.44.46
05.46.27.44.45

Installations classées pour la protection de
l'environnement (I.C.P.E)

DOSSIER DE DECLARATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE

EXPLOITATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Application du code de l'environnement
Titre premier - Livre V

Ce formulaire dûment complété ainsi que les pièces jointes doivent être établis en trois exemplaires et retournés à l'adresse mentionnée ci-dessus.

1 – EXPLOITANT (utilisateur des installations)

- Pour les personnes physiques :

Nom :

Prénom :

Domicile :

- Pour les personnes morales :

Dénomination ou raison sociale :

N° Siret :

Forme juridique :

Adresse du siège social :

Nom du signataire de la déclaration :

Nom et numéro de téléphone de la personne chargée de suivre le dossier :

2 – INSTALLATION

- Emplacement sur lequel l'installation est ou doit être réalisée :

N° rue ou lieudit :

Code postal :

Commune :

Références cadastrales : section parcelle(s) n°

- Nature de l'installation (atelier, entrepôt...) :

Distance qui séparera l'atelier ou l'installation de l'immeuble le plus proche habité ou occupé par des tiers :

Effectif du personnel appelé à travailler dans l'établissement :

S'agit-il ?

D'une ouverture. Date :

D'une extension. Date :

Surface des ateliers existants : surface de la construction projetée :

D'un transfert. Date :

Adresse de l'ancien lieu d'exploitation :

D'un changement d'exploitant. Date :

Nom de l'ancien exploitant :

D'une régularisation. Date de début d'activité :

Activité principale :

Autres activités annexes :

3 – SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT

Installations classées de l'établissement ayant déjà fait l'objet d'un classement (préciser la date de l'arrêté d'autorisation et/ou du (des) récépissé(s) de déclaration :

4 – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE :

Descriptif des activités :

Rubriques	Désignation des activités (nature)	Capacité réelle maximale (volume-tonnage-puissance...)	Régime (déclaration ou non classement)

Pour toute information utile sur le classement des activités, prendre contact avec la **DREAL** (tél. **05.46.51.42.00**) ou bien consulter le site : <http://www.aida.ineris.fr>

5 – DESCRIPTION DU MODE ET DES CONDITIONS D'UTILISATION D'EPURATION ET D'ÉVACUATION

- *des eaux résiduaires. Seront en particulier précisés les usages de l'eau, les quantités consommées, les polluants après usage, le mode de traitement, les caractéristiques après traitement, le lieu de rejet (réseau public, cours d'eau)...*
- *des émanations de toute nature (rejets dans l'air, poussières, odeurs, bruits, vibrations...)*

6 – NATURE ET CONDITIONS D'ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS

D'EXPLOITATION (nature, volume, conditions de stockage dans l'emprise, mode d'élimination direct ou par l'intermédiaire d'un prestataire, tel que recyclage, valorisation énergétique, mise en décharge,...)

7 – DISPOSITIONS PREVUES EN CAS DE SINISTRE (consignes de sécurité – équipements en matériel de lutte contre l'incendie prévus dans l'établissement et disponibles autour de celui-ci – plan de secours)

Fait à : _____ le _____

Qualité et signature du déclarant

Cachet de la société

8 – PIECES A JOINDRE

- Plan de situation du cadastre couvrant un rayon de 100 m autour de l'établissement
- Plan d'ensemble de l'établissement établi à l'échelle 1/200^{ème}. Lorsque l'établissement est particulièrement grand, l'échelle du plan peut avec l'accord du Préfet, être réduite à 1/1000^{ème}.
 - il doit couvrir un rayon de 35 m (périmètre à repérer sur le plan)
 - il doit être accompagné de légendes et des descriptions de l'installation permettant, notamment de localiser les divers ateliers, les zones de stockage, les équipements particuliers...
 - il doit comporter :
 - l'affectation des constructions et terrains avoisinants
 - les points d'eau
 - les canaux, cours d'eaux et égouts